

Avec vous, là où ça compte.

Comptabilisation des avantages sociaux futurs des salariés

Le service

Le Manuel de L'ICCA (L'Institut Canadien des Comptables Agréés) énonce les normes de comptabilisation applicables aux coûts des avantages sociaux futurs des salariés. Ces normes précisent qu'une entité est tenue de constater dans ses états financiers les coûts au titre de prestations de retraite et autres avantages sociaux, même si ceux-ci sont payés après la période d'emploi. L'objectif est de comptabiliser un passif et une dépense dans l'exercice au cours duquel le salarié a rendu ces services donnant droit à ces avantages.

Ces normes s'appliquent aux avantages sociaux futurs suivants :

- Les régimes de retraite et avantages complémentaires de retraite
- Les prestations de cessation d'emploi
- Les régimes d'assurance collective
- Les banques de congés de maladie
- Les politiques de continuation de salaire
- Les politiques de réorientation de carrière
- Les congés parentaux

Clientèle cible

Les entreprises qui offrent à leurs employés des prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs, de même que les professionnels concernés qui ont besoin de connaître la valeur du passif éventuel.

Les avantages pour le client

La comptabilisation des avantages sociaux futurs impose une rigueur administrative et un suivi actuariel pointu. La synergie entre les professionnels de la certification et les actuaires de Mallette vous assurera d'une évaluation actuarielle appropriée et d'une présentation adéquate de l'information financière.

Mallette dispose d'une équipe de professionnels ayant acquis une expertise spécifique en cette matière. Ils connaissent les exigences comptables et sont en mesure d'intervenir rapidement, avec précision et efficacité.